

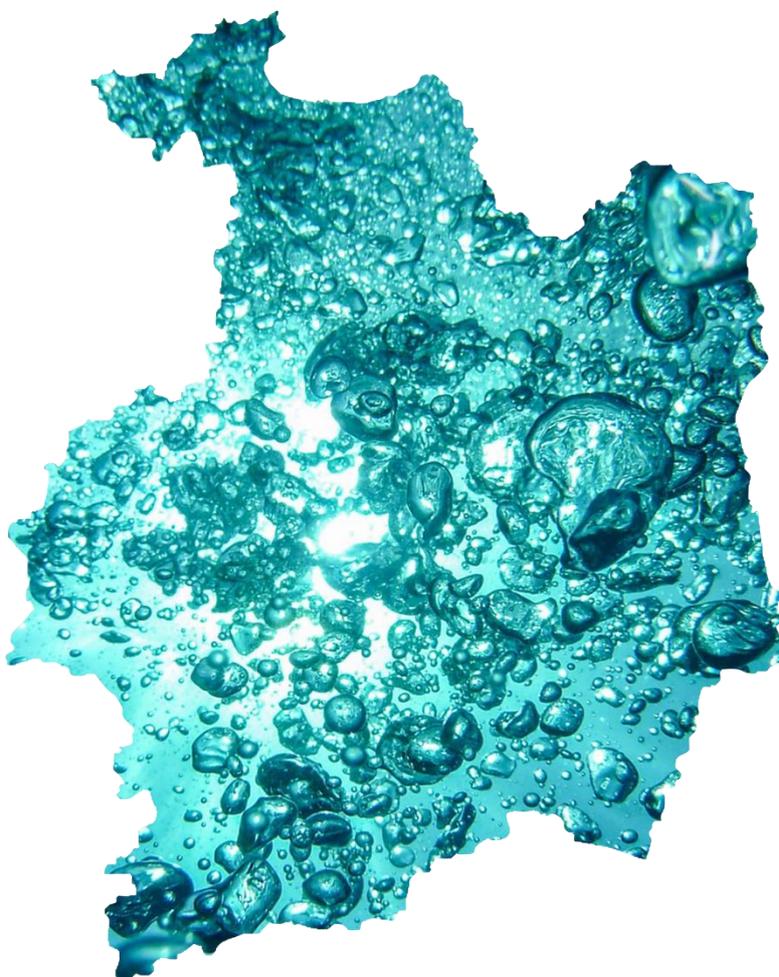


**AMR35**

*L'Ille-et-Vilaine*

*et la situation de l'eau*

**Réponse et analyse du questionnaire**



Réponses obtenues entre février 2023 et mars 2023

## Contexte :

Le département de l'Ille-et-Vilaine subit depuis plusieurs années un déficit pluviométrique important et persistant. En effet, selon la préfecture d'Ille-et-Vilaine, entre septembre 2021 et décembre 2022, notre département n'aura connu que 3 mois avec une pluviométrie normale (octobre 2021, juin 2022 et septembre 2022)<sup>1</sup>.

En ce début 2023, si le mois de janvier s'annonçait plus que prometteur pour que les nappes phréatiques se remplissent suffisamment pour supporter l'entière de l'été (incitant même la préfecture de lever l'état de vigilance sécheresse<sup>2</sup>). La tendance s'est finalement inversée, la cause à un mois de février particulièrement sec<sup>3</sup>. Faisant craindre, d'ores et déjà, que les nappes phréatiques n'auront plus le temps de se remplir suffisamment. Ce qui obligerait les communes à prendre de nouvelles restrictions pour répondre à cette problématique.

Dans ce contexte d'incertitude, l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine a décidé de lancer une enquête dès février 2023, via un questionnaire semi-directif afin d'obtenir le ressenti de l'ensemble des communes rurales du département sur cette thématique.

## Panel des communes qui nous ont répondu:

À la suite de l'envoi de ce questionnaire, **45** des **289 communes rurales sollicitées** nous ont répondu :

Baguer-Pican - Beaucé - Bourg-des-comptes - Bréal-sous-vitré - Brie - Cardroc - Chanteloup - Combourtille - Dingé - Feins - Gahard - Gosné - Grand-fougeray - La Boussac - La Chapelle-Bouëxic - La Chapelle Chaussée - La Chapelle-Saint-Aubert - La Fresnais - Laignelet - Landujan - Le Châtellier - Le Tronchet - Le Verger - Lourmais - Louvigné-du-Désert - Marcillé-Robert - Mellé - Monthault - Parigné - Plesder - Pocé-les-Bois - Poilley - Quédillac - Renac - Saint Aubin d'Aubigné - Saint-Brieuc-des-Iffs - Saint Broladre - Saint Malon-sur-Mel - Saint-Onen-la-Chapelle - Saint Ouen des Alleux - Saint Symphorien - Teillay - Thourie - Val Couesnon - Vignoc

---

<sup>1</sup> <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/2022/Secheresse-Le-departement-d-Ille-et-Vilaine-place-en-etat-d-alerte-secheresse2>

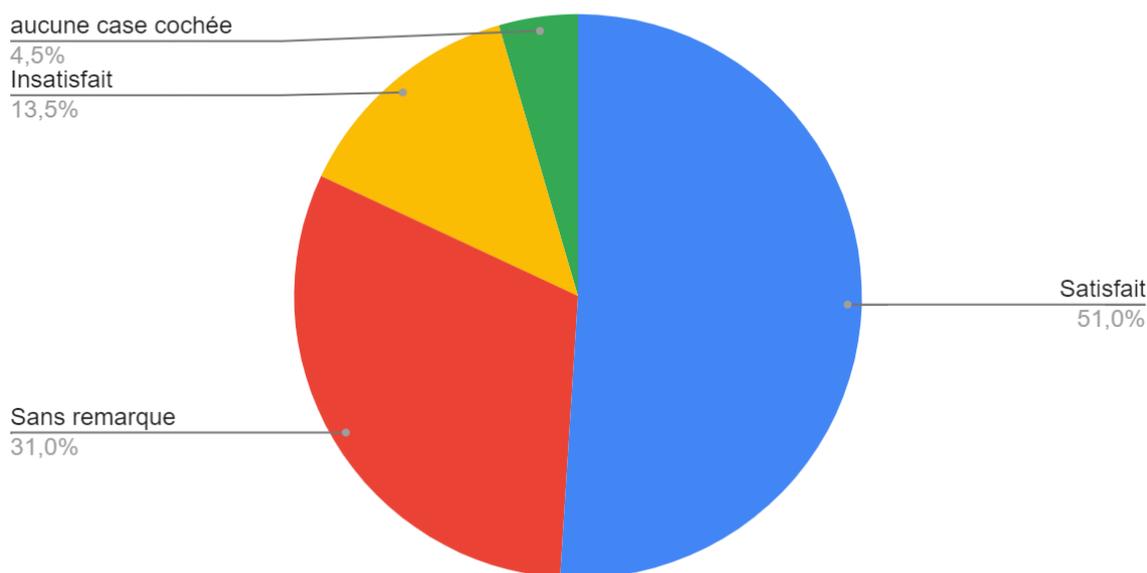
<sup>2</sup> <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/2023/Secheresse-Levee-de-l-etat-de-vigilance>

<sup>3</sup> <https://www.ouest-france.fr/meteo/secheresse/secheresse-labsence-de-pluies-en-fevrier-preoccupe-en-ille-et-vilaine-7a370b50-abb2-11ed-b416-85851c2fbb45#:~:text=Confront%C3%A9e%20C3%A0%20une%20s%C3%A9cheresse%20importante.le%20mois%20de%20f%C3%A9vrier%2C%20pr%C3%A9occupe.>

## 1) Analyse de question numéro 1 : Comment avez-vous perçu l'arrêté Préfectoral Sécheresse de 2022 ?

La première question de notre questionnaire, s'intéresse à la réception par les maires ruraux d'Ille-et-Vilaine de l'arrêté préfectoral de 2022.

### Comment avez-vous perçu l'arrêté Préfectoral Sécheresse de 2022 ?



En ce qui concerne les réponses obtenues, le constat est plutôt équivoque, puisque 51% des communes ayant répondu se disent satisfaites de l'arrêté Préfectoral Sécheresse de 2022, 31 % n'ont pas de remarque particulière sur ce dernier, 13.5% estiment que ce dernier n'était pas à la hauteur de leur attente et pour finir 4.5% n'ont tout simplement coché aucune case.

Les communes avaient la possibilité d'apporter à leur vote, un complément d'information pour exprimer pleinement leurs avis. Cette possibilité nous a permis de mettre en lumière plusieurs thématiques.

Pour consulter l'ensemble des réponses obtenues à cette question, voire [l'annexe 8](#).

### **Principales thématiques qui ressortent des réponses des communes satisfaites :**

#### **Pour rappel, 51% des communes qui ont répondu se disent satisfaites de l'arrêté**

Les communes satisfaites qui ont apporté un complément d'informations soulignent le fait que :

- 1) La lecture de l'arrêté en lui-même est complexe, du fait de la densité de l'arrêté qui est trop importante, ce qui nuit à la compréhension et la mise en vigueur par les mairies et les habitants. (Trop de pages et trop peu claires). Une commune souligne que l'heure

d'arrivée de l'arrêté en soirée n'était pas convenable. Néanmoins, les tableaux avec les points précis aident la lecture

- 2) Un problème de communication vers les habitants. Elles remarquent également qu'un habitus est difficile à perdre pour certains administrés. Et qu'elles sont confrontées à des incivilités et aux non-respects des consignes sans que cela entraîne réelles sanctions.
- 3) Contradiction entre l'arrêté et les actions réalisés : Notamment des constructions en opposition à la modération (ex : piscine). Ou encore, certaines végétations trop gourmandes en eau dans certaines communes.
- 4) Estiment que le nécessaire a été fait et que les bonnes mesures ont été prises
- 5) Se disent conscientes de la problématique de la ressource en eau
- 6) Estiment que l'arrêté a été pris trop tardivement et qu'il faut agir rapidement

### **Principales thématiques qui ressortent des réponses des communes insatisfaites :**

**Rappel : 13.5 % des communes qui ont répondu se disent Insatisfaites de l'arrêté**

- 1) Mesures prises trop tardivement
- 2) Critiquent de la mise en forme de l'arrêté en lui-même (trop complexe et trop long)
- 3) Relèvent un manque de pédagogie
- 4) Estiment qu'il y a trop de contrainte sans réelle solution
- 5) Relatent des contradictions entre l'arrêté et les actions réalisés
- 6) Estiment que l'arrêté pénalise les mauvaises personnes

### **Principales thématiques qui ressortent des réponses des autres communes :**

**Rappel : 4.5 % des communes qui ont répondu n'ont rien coché**

La commune de Feins estime que l'arrêté pénalisait les mauvaises personnes concernant les piscines privées.

## **2°) Analyse de la question N°2 : Quelles sont pour vous, les bonnes mesures de cet arrêté ?**

Cette question aura permis de faire ressortir plusieurs grands axes qui ont satisfait les communes rurales, notons également que 13% des communes (31/45) qui ont répondu à cette question estiment que l'ensemble des mesures de 2022 sont bonnes ou logiques. Pour connaître les informations en détail, voire les annexes 2.

- 1) **Protection de la ressource de l'eau**

Cette thématique de la protection de l'eau est souvent ressortie. Notamment la réduction de la consommation de l'eau, qui est ressortie à plus de 74 %, ce qui en fait la principale thématique.

Cette thématique se divise en 2 principales sous thématiques, les restrictions (**65% des communes ayant répondu**) et les interdictions (**39% des communes ayant répondu**).

Parmi les principales restrictions citées par les communes nous avons :

- Limiter l'utilisation de l'eau et de l'eau potable, la protection de la ressource et la chasse au gaspillage (**55% des communes y ont fait référence**).
- L'adaptabilité des mesures prises (**13% des communes ayant répondu**).
- La possibilité d'irrigations à des heures moins chaudes (**7% des communes ayant répondu**).

Parmi les principales interdictions citées nous avons :

- Les interdictions de remplir les piscines (**19% des communes ayant répondu**)
- Les interdictions et restrictions d'arrosage (**29% des communes ayant répondu**)
- Les interdictions de lavage (**23% des communes ayant répondu**)

## **2) Communication, Prévention et Prise de conscience**

**29% des communes ayant répondu ont cité une mesure concernant la prévention, l'alerte et la sensibilisation la population sur le manque d'eau, afin de créer une prise de conscience.** Néanmoins parmi ces 29%, il est important de souligner que **6% ont estimé que ce point n'avait pas été satisfaisant**, et qu'il aurait fallu en faire plus.

## **3) Autres thématiques récoltant moins de 10%**

### Partage des ressources et les outils mis en place

Deux communes ont été satisfaites que l'arrêté prévoie un partage de la ressource en eau selon les besoins (**soit un total de 6%**). La commune de Gahard (**soit 3 %**) quant à elle, a été satisfaite par l'outil Sig Thema, qui a été mis en place pour aider à connaître la situation de l'eau au sein d'une commune.

Pour obtenir plus d'information, consulter les annexes 2

## **3°) Analyse de la question N°3 : Pour cette année 2023, le risque d'une nouvelle sécheresse est évoqué, quelles seraient, selon vous, les mesures à prendre ?**

Ce n'est pas moins de 18 propositions de mesures à prendre pour l'année 2023, qui ont été proposées par les communes rurales d'Ille-et-Vilaine : (Par ordre décroissant)

- 1) Anticiper davantage - mettre l'arrêté plus en amont (**29%**)
- 2) Les mêmes mesures que l'arrêté 2022 (**27%**)

- 3) Mieux communiquer en amont et sensibiliser le public (20%)
- 4) Limiter les consommations (arrosage, arrêt de l'eau aux points stratégiques (cimetière, aire de camping) (18%)
- 5) Favoriser et inciter les récupérateurs d'eau (11%)
- 6) Mettre en place des retenues d'eau (11%)
- 7) Avoir un accompagnement pour les communes (9%)
- 8) Protéger la nature / Favoriser la Renaturation (9%)
- 9) Réalisation de réflexions et enquêtes par département (ou commander), organismes spécialisés (7%)
- 10) Mettre en place des sanctions (7%)
- 11) Interdire certaines pratiques et outils (puits artésiens, plantation hors-sol,..) (7%)
- 12) Avancer sur la réutilisation des eaux usées (7%)
- 13) Sensibiliser les professionnels (7%)
- 14) Planter des plantes moins consommatrices d'eau (4%)
- 15) Obtenir des aides de la part de l'État (4%)
- 16) Prioriser les travaux d'amélioration du réseau, lutter contre les fuites (4%)
- 17) Prioriser les accès à l'eau (4%)
- 18) Tarifier l'eau à des prix dissuasifs (2%)

Pour obtenir plus d'information, consulter [les annexes 3](#)

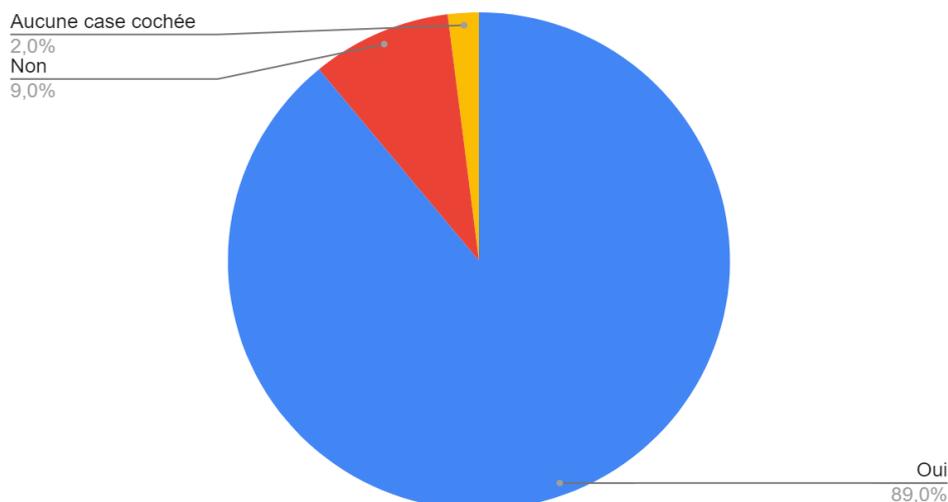
#### 4°) Analyse de la question N°4 : **Au niveau de votre commune, avez-vous pris des mesures particulières ?**

Pour cette question les communes étaient invitées à répondre à des choix multiples sur plusieurs propositions, l'arrosage des espaces verts, l'arrosage des terrains de sport, la fermeture de l'alimentation en eau potable du cimetière et l'installation de cuves de récupération sur les bâtiments publics. Ajoutons que les communes pouvaient, si elles le désiraient, ajouter un commentaire pour un apport d'information :

##### **A) Arrosage des espaces verts**

Concernant l'arrosage des espaces verts, **89%** des communes ont pris des mesures pour réduire leurs consommations, **9%** n'en ont pas pris et **2%** n'ont coché aucune case.

Arrosage des espaces verts :



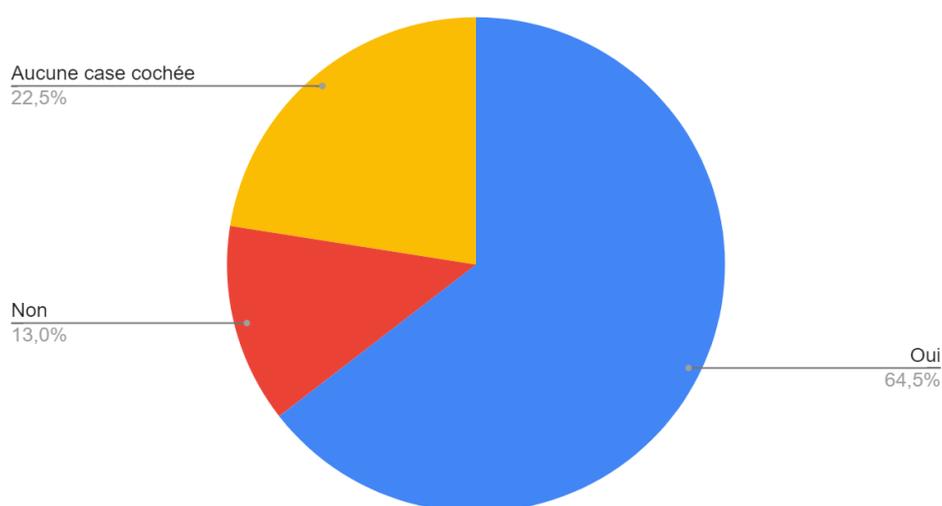
Si le « Oui » l'emporte à 89%, il est important de souligner que les mesures prises diffèrent selon les communes. En effet, certaines communes comme Baguer-Pican et Gahard ont décidé de ne pas arroser leurs espaces verts. Alors que d'autres, se sont montrées plus souples sur cette problématique, en restreignant l'arrosage qu'en cas de réserves communales faibles. Ou encore en autorisant l'arrosage de certaines plantes et l'arrosage mais avec de l'eau de récupération (notamment celle de l'eau de pluie).

De plus, certaines communes se sont tournées vers la plantation de plantes moins gourmande en eau afin de réduire leurs consommations d'eau, tout en gardant un certain seuil de fleurissement.

## **B) Arrosage des terrains de sport**

Pour l'arrosage des terrains de foot, **64,5%** des communes ont pris des mesures pour réduire leurs consommations, 13% n'en ont pas pris et **22,5 %** n'ont coché aucune case.

Arrosage des terrains de sport :

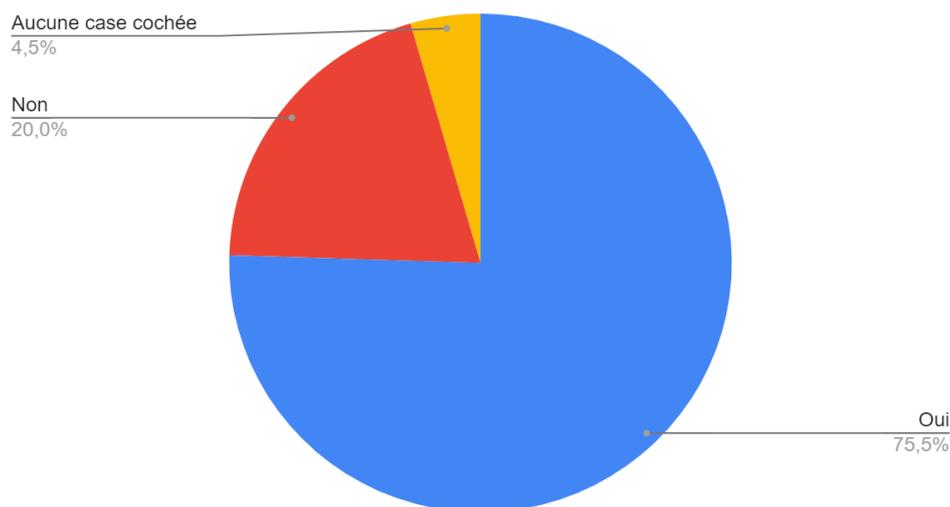


Sur cette question de l'arrosage des terrains de sport, le nombre de communes n'ayant pas coché de case est particulièrement important. Cela s'explique par le fait que certaines communes à l'image de Thourie et La-Chapelle-Saint-Aubert, ne se sont pas senties concernées (n'ayant pas de terrain de ce type). Ajoutons que des communes telles que Landujan, ont répondu « Non », mais n'arrose jamais les terrains de sport, aucune mesure n'a donc été prise mais elle n'utilise pas d'eau à cet usage pour autant.

## **C) Fermeture de l'alimentation en eau potable du cimetière**

Pour **75.5%** des communes rurales, il y a eu une fermeture de l'alimentation en eau potable du cimetière, **20%** ne l'ont pas fait et **4.5 %** n'y ont pas répondu.

Fermeture de l'alimentation en eau potable du cimetière :

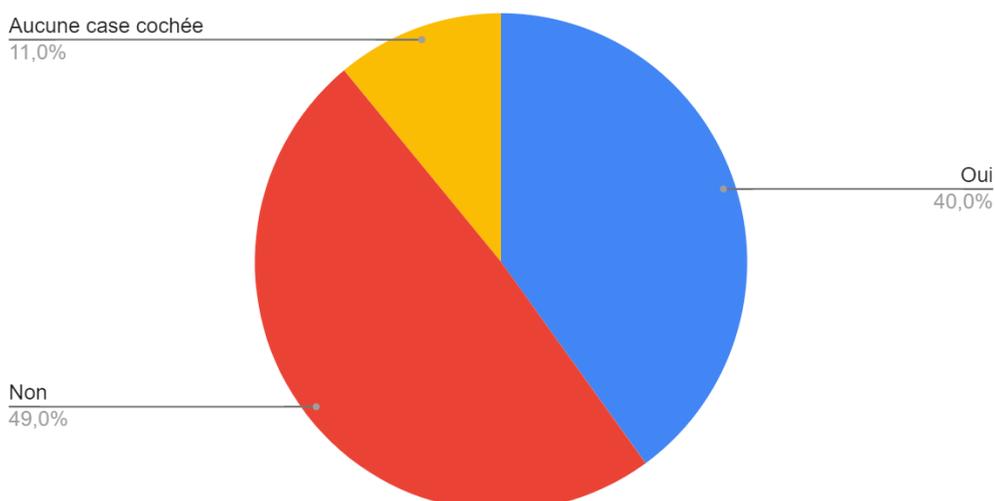


Comme on peut le voir la fermeture de l'alimentation en eau potable dans les cimetières semble pour une grande partie des communes avoir été prise. Certaines n'ont pour autant pas renoncé à laisser leurs administrés arroser les tombes. En effet, plutôt que d'utiliser de l'eau potable, l'alternative de l'emploi d'eau de pluie ou de source d'eau à proximité, a été notamment nommée dans les commentaires de cette question.

#### **D) Installation de cuves de récupération sur les bâtiments publics**

**40%** des communes ont installé des cuves de récupération sur leurs bâtiments publics, alors que **49%** d'entre elles n'en ont pas mis. Et **11%** n'ont pas répondu à cette question.

Installation de cuves de récupération sur les bâtiments publics :



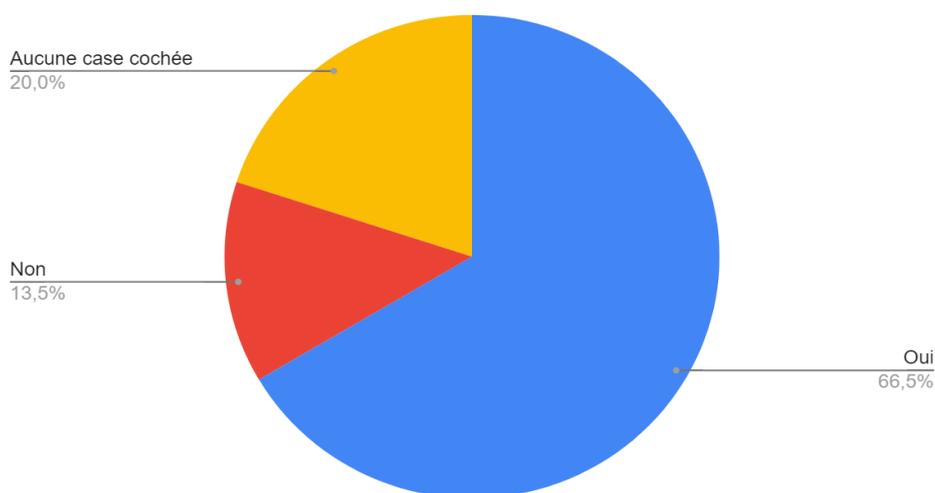
Une grande partie des commentaires ajoutés étaient en lien avec ce choix multiple. Et pour cause si certaines communes se sont dites déjà équipées de cuve de récupération, comme Laignelet ou encore le Verger. Nombre de communes ont également déclaré s'intéresser fortement à la mise en place de ce genre de dispositif. (Observable également via la question n°7, puisque cette thématique sera la plus fortement citée).

Pour consulter l'ensemble des réponses obtenues à cette question, consulter [les annexes 4](#).

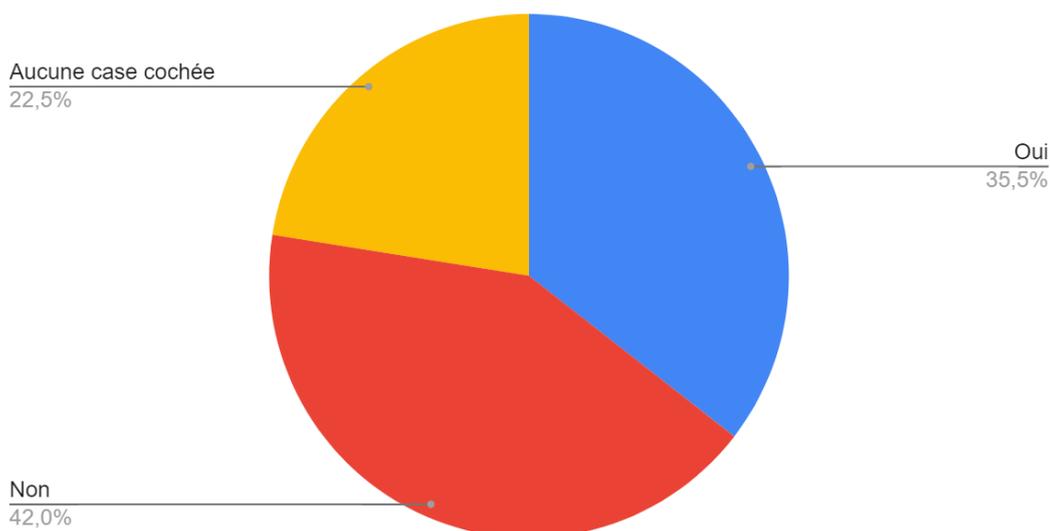
## 5°) Analyse de la question N°5 : Envisagez-vous de changer certaines politiques de votre commune

Les 45 communes étaient invitées à sélectionner leur positionnement face à des cas précis proposés.

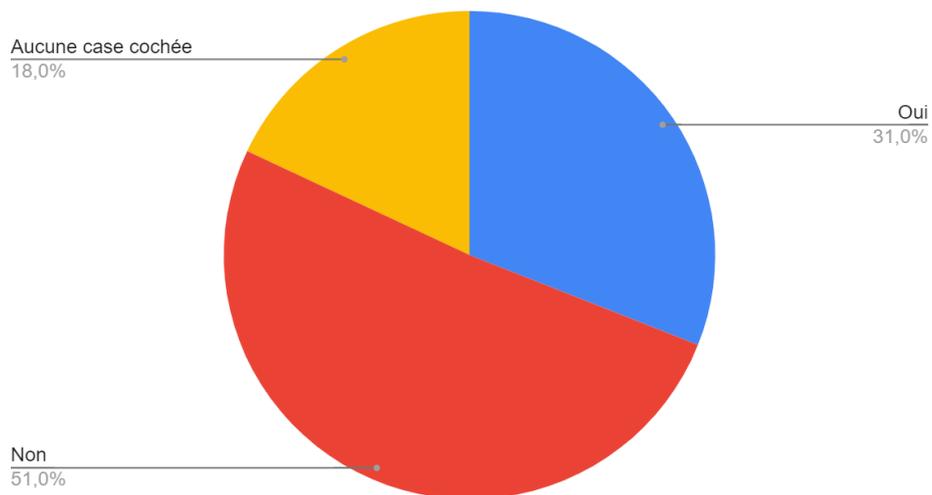
### 1) Installation de cuves de récupération :



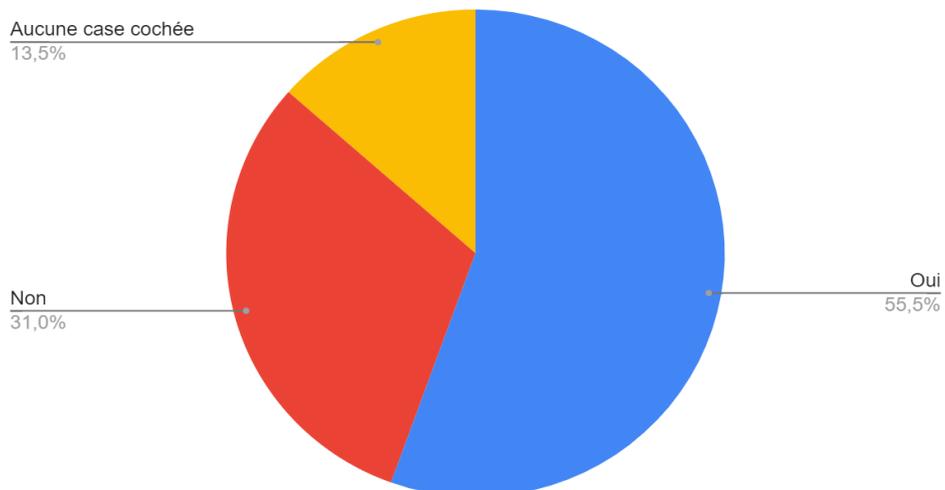
### 2) Création de puits d'infiltration pour les eaux pluviales pour les nouvelles constructions :



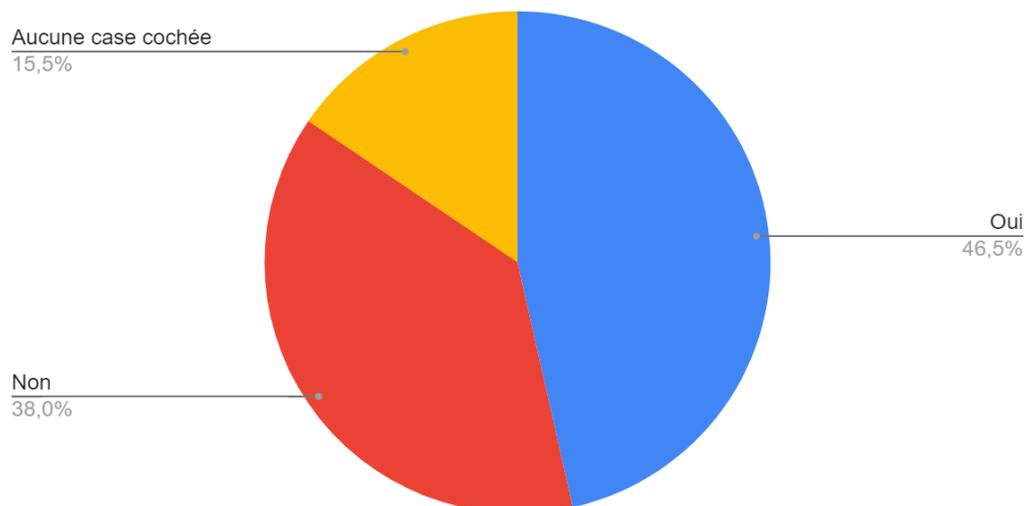
### 3) Suppression de parking en enrobé



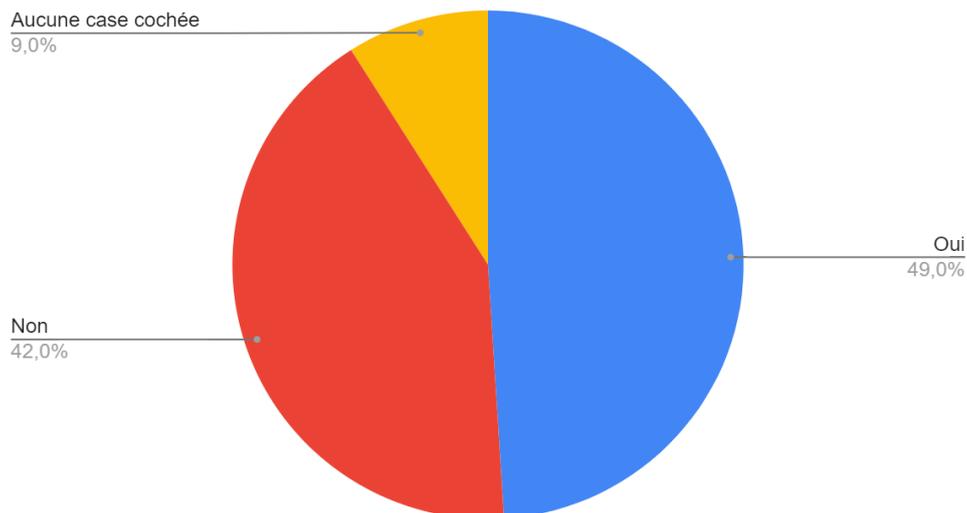
### 4) Arrêt de l'eau potable au cimetière :



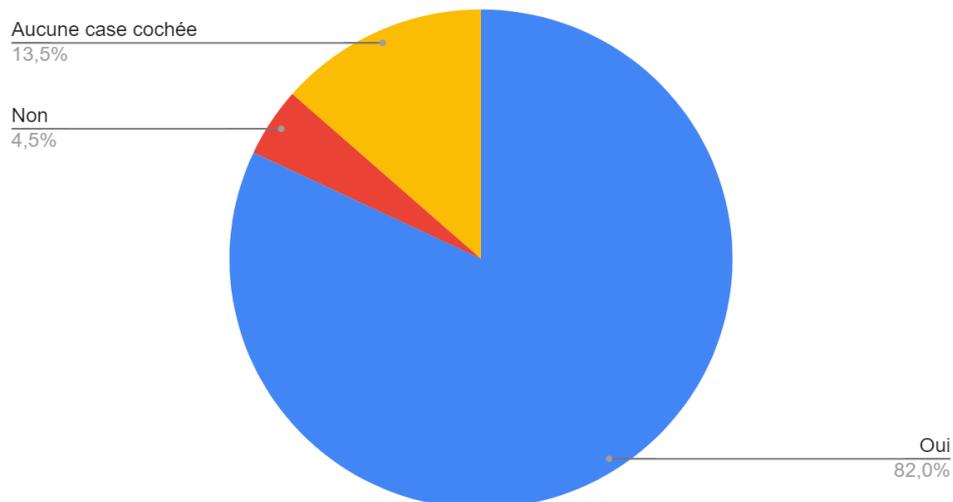
### 5) Urbanisme : Demande aux particuliers de gérer les eaux pluviales sur un domaine privé :



### 6) Limitation des curages de fossés :



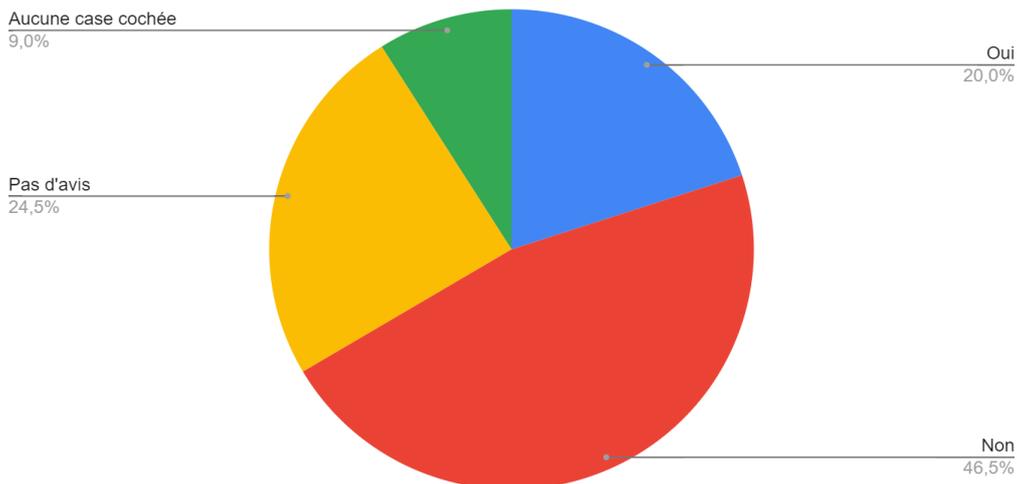
### 7) Gestion différenciée des espaces verts :



Pour consulter l'ensemble des réponses obtenues à cette question, consulter [l'annexe 5](#).

**6) Analyse de la question N°6 : Jugez-vous normal que la réhabilitation des assainissements autonomes n'est pas accompagnée de dispositifs d'aides aux propriétaires réunissant ces critères ?**

Jugez-vous normal que la réhabilitation des assainissements autonomes n'est pas accompagnée de dispositifs d'aides aux propriétaires réunissant ces critères ?



Pour les communes qui ont répondu "Oui", 4 communes ont accompagné leur vote d'une remarque :

- 1) **Combourtille** : Chaque assainissement autonome devrait, après filtration et contrôle, diriger l'eau vers la nappe phréatique.
- 2) **La Chapelle Chaussée** : Il est vrai que de nombreux assainissements autonomes sont aujourd'hui défectueux, surtout si on compare avec la gestion des STEP. Une aide pour l'investissement pourrait être envisagée, mais en parallèle, il faudrait surtout que l'entretien de ces installations privées soit effectif.
- 3) **La Chapelle-Saint-Aubert** : il pourrait être envisagé pour une incitation à ces mesures
- 4) **Saint Briec- des Iffs** : Privilégier les assainissements naturels de façon à obtenir un écoulement, une purification des eaux par les plantes.

Pour les communes qui ont répondu "Non", 11 communes ont accompagné leur vote d'une remarque :

- 1) **Brie** : Un accompagnement ingénierie pourrait être envisagé avec une aide financière
- 2) **Gahard** : Les propriétaires devant effectuer des travaux pour se mettre aux normes reviennent souvent en mairie pour savoir s'il y a des aides. S'il y avait des aides avec critères de ressources, les personnes effectueraient peut-être leurs travaux au lieu d'accepter la pénalité annuelle (300€) et d'être toujours pollueur.
- 3) **La Fresnais** : Actuellement l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte des aides financières afin de réhabiliter les assainissements autonomes non conformes après devis et validation des dossiers par la direction assainissement de Saint-Malo Agglo.
- 4) **Marcillé-Robert** : Installation de cuves de récupération d'eau de pluie mit en place
- 5) **Mellé** : Toute demande d'aide financière pour des travaux de la part des administrés (Participation).
- 6) **Monthault** : Réaliser un pacte autour de la gestion et la récupération des eaux de pluie.
- 7) **Quédillac** : Dans notre secteur rural, avec des conditions de revenus inférieures à la moyenne, il faudra aider les usagers à investir, sinon ils ne seront pas en capacité financière de réaliser les investissements.

- 8) **Saint Aubin d'Aubigné** : Des aides seraient les bienvenues pour aider les gens dans un contexte d'inflation à réaliser ces travaux de mise aux normes.
- 9) **Saint Malon sur Mel** : aides néanmoins de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban en fonction des ressources fiscales.
- 10) **Saint Onen la Chapelle** : risque accru de travaux non conformes en intégralité.
- 11) **Val Couesnon** : Un coup de pouce financier serait le bienvenu dans ce domaine.

Pour les communes qui ont répondu "Pas d'avis", 2 communes ont accompagné leur vote d'une remarque :

- 1) **Louvigné-du-Désert** : Cela n'a pas de lien avec la sécheresse
- 2) **Thourie** : sur notre territoire, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement a été subventionnée pendant plusieurs années mais n'a pas permis la remise en norme de tout le parc (la subvention ne couvre pas l'ensemble des travaux qui reste très onéreux pour de nombreux propriétaires). Si ce dispositif d'aide était remis en place, il serait normal qu'il soit également assorti d'un système de sanctions pour ceux qui ne mettent pas leur dispositif d'assainissement en conformité dans les délais fixés par la loi.

Pour les communes qui n'ont pas de case cochée, 3 communes ont ajouté une remarque :

- 1) **Bréal-sous-vitré** : pas d'aide pour ceux qui paient une redevance pour l'assainissement collectif
- 2) **La Boussac** : Il me semble que des aides existent pour la remise aux normes des assainissements autonomes
- 3) **La Chapelle Bouëxic** : Quels critères ? Il faudrait que le décret d'application de la loi concernant les SPANC soit appliqué.

Pour consulter l'ensemble des réponses obtenues à cette question, voire [l'annexe 6](#).

## **7) Analyse de la question N°7 : Avez-vous des mesures à proposer pour générer des économies d'eau ?**

La question numéro 7 de notre questionnaire se projette vers l'avenir. En effet, chaque maire a été confronté en 2022 à la lourde responsabilité de prendre une décision pour réduire la consommation d'eau dans sa commune. L'objectif de cette question est donc de retirer un maximum de cette expérience pour ensuite identifier les mesures à prendre.

### **A) Réalisation d'économie en Général**

**84%** des communes qui ont répondu à notre questionnaire ont abordé des mesures en rapport avec la thématique de la réalisation d'économie de l'eau. Parmi elles nous avons pu mettre en lumière plusieurs sous thématiques.

- **Installations de dispositifs et outils (63%)**
  - Dispositifs légers (mousseurs, réducteurs de pression, puits d'infiltration, etc.), pour **29%**.
  - Installation de réserves d'eau et des récupérateurs d'eau de pluie pour **16%**
  - La récupération des eaux usées et de pluie (créer des doubles circuits) pour **29%**
- **Adapter les plantations et espace vert (16%)**
  - Installer des plantes économes en eau
  - Enlever les jardinières et aménager des parterres au niveau du sol
- **Mise en place d'interdictions (16%)**
  - Interdire ou limiter les piscines privées (**8%**)
  - Interdire l'arrosage et le nettoyage par arrosage (surpression de l'eau potable dans les cimetières) (**5%**)
  - Interdire aux touristes de prendre l'eau dans les cimetières ou lieux publics (**3%**)
- **Lutter contre les fuites (11%)**
  - Rechercher les fuites (réseau de canalisations, WC, robinet, etc.) (**11%**)
  - Changement du matériel (pour du matériel plus performant et prenant en compte moins d'eau) (**3%**)

## **B) Attente par rapport aux institutions étatique (37%)**

- Subvention financière de l'État (aider pour financer ces travaux) (**8%**)
- Obligation d'adapter les travaux des nouvelles constructions et bâtiments (Perméabiliser les sols, obliger les puits d'infiltration, imposer les récupérateurs d'eau, etc.) (**18%**)
- Hausse des prix (l'eau est trop peu chère, mettre en place une tarification différenciée incitative selon le volume d'eau) (**11%**)

## **C) Adapter les mesures par rapport à la nature (16%)**

- Renaturation et gestions différentes des espaces verts, terrain de foot (**11%**)
- Ne plus construire dans les zones humides (**5%**)
- Ne pas surconsommer ce que la nature nous offre (**3%**)

## **D) Communication / Prévention / Sensibilisation / Sanction (39%)**

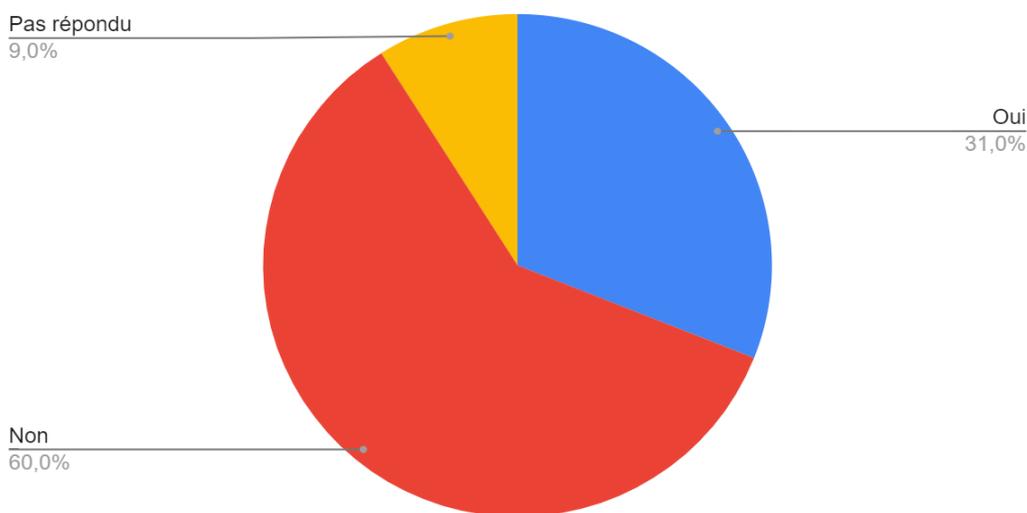
- **Communication, prévention et sensibilisation (37%)**

- Vers le public, il faut mieux informer et sensibiliser à la situation de l'eau dans le département de l'Ille-et-Vilaine (passage de caravanes de l'eau lors de différentes animations) **(21%)**
  - Vers les administrations, réaliser plus d'études / enquêtes et d'échange avec des experts et les syndicats des eaux. Demander aux métropoles d'agir fortement pour limiter les consommations **(11%)**
  - Vers les professionnels, il faut impliquer les professionnels dans l'évolution des consommations (notamment dans le domaine de l'agriculture). **(11%)**
- **Contrôle et sanction (11%)**
- Réglementation et répression (une réglementation sur le nettoyage des extérieurs et véhicules des particuliers) **(8%)**
  - Contrôle plus fréquent (vérifier plus souvent les fuites auprès des compteurs) **(3%)**

Pour consulter l'ensemble des réponses obtenues à cette question, voire les annexes 7.

## 8) Analyse de la question N°8 : **Avez-vous eu connaissance de l'organisation de la conférence Bretilienne de l'eau par M. le Préfet ?**

Avez-vous eu connaissance de l'organisation de la conférence Bretilienne de l'eau par M. le Préfet ?



Le 19 octobre 2022, le département d'Ille-et-Vilaine organisait une conférence bretilienne de l'eau, pour faire un état des lieux de la situation de cette ressource sur l'ensemble du département. Elle permettait également de faire des prévisions pour les années à venir. Cependant si l'on se réfère au résultat de notre questionnaire 60% des communes qui nous ont répondu, n'avait pas eu connaissance de cette conférence.

Pour les communes qui n'ont pas eu connaissance de la conférence, notamment les communes de Quédillac et Combourtilé, parlent d'un probable manque de communication.

Ce manque d'information est d'autant plus dommageable que les communes qui en ont eu connaissance (soit 31%), se disent satisfaites de la mise en place de tels événements. Cela permet notamment de mettre en évidence le manque d'eau sur notre territoire, et de prendre conscience, qu'il est important aujourd'hui d'avoir une stratégie d'économie. Aussi bien pour les collectivités que pour les particuliers.

Pour consulter l'ensemble des réponses obtenues à cette question, voire [l'annexe 8](#).